

Vuffl'infos



Découpage de M. Peter Mauch, habitant de Vufflens-le-Château



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Elections communales générales 2021

Les électrices et électeurs de la Commune sont convoqués le **dimanche 7 mars 2021 pour élire les 5 membres de la Municipalité puis le/la Syndic/que.**

Comme précisé dans notre avis à tous les ménages du 26 octobre 2020, Mmes Anne-Christin Ganshof et Maria-Pia Dubey ainsi que M. Pierre-Alain Aigroz ne se représentent pas. Seuls MM. Philippe Henriod et Pierre Siegwart briguent un nouveau mandat et sont donc candidats lors de cette prochaine élection.

Nous vous rappelons que la Constitution vaudoise de 2003 accorde le droit de vote et d'éligibilité aux personnes étrangères au bénéfice d'un permis de séjour en Suisse depuis 10 ans et établies dans le Canton de Vaud depuis trois ans au moins. Le Conseil d'Etat encourage les électrices et électeurs étrangers à faire usage de leurs droits politiques et il a lancé une campagne dans ce sens. « Une voix, un choix » : c'est avec ce message que le Conseil d'Etat a invité les électrices et électeurs d'origine étrangère à participer à la vie démocratique du Canton, que ce soit pour se porter candidat, voter lors de ces élections communales ou simplement faire partie d'un Conseil communal ou général.

Un Vufflinfos "spécial élections" sera distribué dans le courant du mois de février pour vous présenter les candidats officiels et vous transmettre les instructions concernant ces élections y compris l'horaire de la journée du 7 mars 2021.

N'oubliez pas en effet que les élections communales ne s'arrêtent pas au premier tour de l'élection de la Municipalité. Il peut y avoir le même jour un 2^{ème} tour ainsi qu'un ou deux tours pour l'élection du/de la Syndic/que. Alors réservez d'ores et déjà votre journée du 7 mars 2021. Chaque voix compte.



Taxes annuelles d'eaux claires et d'eaux usées

Vous aurez sans doute remarqué que les critères et tarifs de facturation des taxes annuelles d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) ont changé. Voici quelques explications :

L'article 60a de la Loi fédérale sur la protection des eaux stipule que les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien et de remplacement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux doivent être à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production de ces eaux, par l'intermédiaire d'émoluments ou de taxes. Le financement de l'assainissement doit être causal et proportionnel aux frais effectifs de manière à couvrir l'ensemble des coûts.

Depuis plus de 10 ans, nos comptes concernant l'évacuation et l'épuration des eaux sont largement déficitaires, ce qui est en totale contradiction avec la législation en cours. Il avait cependant été décidé de ne pas modifier notre règlement en augmentant ces taxes et de compenser temporairement les pertes du poste sur les réserves financières de notre Commune.

A la demande de la Commission des finances et de gestion et de la fiduciaire chargée du contrôle des comptes communaux, la Municipalité s'est engagée à prendre les mesures nécessaires en élaborant un nouveau règlement afin de rétablir l'équilibre du compte "réseaux égouts-épuration" et obtenir à moyen terme un taux de couverture correct.

Le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil général le 2 décembre 2019 et par le Département du territoire et de l'environnement le 31 janvier 2020, est basé sur le règlement type cantonal et les recommandations du Département du territoire et de l'environnement (DGE).

Les modifications notoires au niveau du système de tarification sont les suivantes :

- Pour les taxes uniques de raccordements eaux usées (EU), le calcul est basé sur la surface brute utile de plancher (SBP) quel que soit le type de bâtiment.
- Pour les taxes uniques de raccordements eaux claires (EC), le calcul est basé sur la surface construite au sol (SCS) quel que soit le type de bâtiment.



- Les taxes annuelles d'entretien des canalisations EU et EC font l'objet de 2 tarifications distinctes.
- Sur la base du règlement cantonal, les taxes EU sont calculées en fonction des m³ d'eau consommée.
- Sur la base du règlement cantonal et des recommandations de la surveillance fédérale des prix, la taxe annuelle d'entretien des eaux claires (EC) est fixée par m² de surface construite au sol complétée par les surfaces imperméabilisées.
- Sont exclues de ce calcul les surfaces des piscines, dont la taxe est déjà prise en compte par la consommation d'eau, ainsi que les surfaces d'accès et places gravillonnées dont les eaux des précipitations pénètrent dans le sol. Les routes privées ne sont également pas prises en compte dans le calcul des surfaces imperméabilisées, celles-ci entrent dans le décompte général des routes communales.

La taxe EC se conforme désormais au principe de causalité en se fondant sur la surface imperméabilisée d'une parcelle. Celui qui imperméabilise sa parcelle engendre un volume important d'eau et paie une taxe proportionnellement plus élevée.

Malgré ces augmentations, on relève encore une perte estimée de 12,5% du compte "réseaux égouts-épuración" pour l'année 2020.

Vous trouverez le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux et le préavis y relatif sur notre site internet sous "Règlements et infos → Règlements divers" et sous "Autorités → Municipalité → Préavis municipaux".

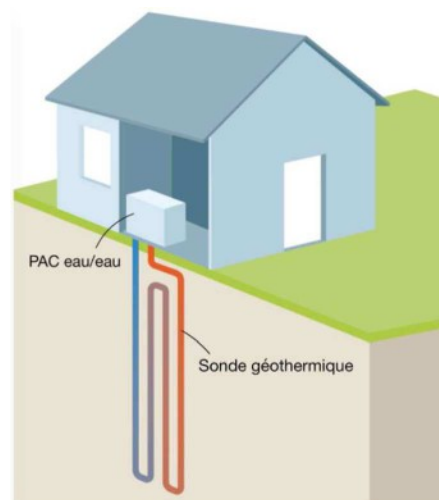
Nous restons naturellement à votre disposition pour tout complément que vous pourriez désirer.

RUBRIQUE "ENERGIE"

Estimer le potentiel des pompes à chaleur géothermique et profiter d'une subvention de notre Commune

Les Suisses sont parmi les meilleurs élèves d'Europe pour le chauffage domestique à la géothermie. En 2019, l'Office fédéral de l'énergie comptabilisait 101'600 pompes à chaleur verticales dans le pays, la plus forte concentration au kilomètre carré dans le monde. Ces systèmes, souvent installés dans les jardins, puisent la chaleur du sous-sol au moyen de sondes pouvant atteindre jusqu'à 400 mètres de profondeur et où circule un liquide en circuit fermé qui remonte la chaleur à la surface.

L'avantage du système est sa faible emprise sur l'environnement. Il est également performant toute l'année grâce à la stabilité de la source de chaleur en profondeur. Mais surtout, l'extraction d'énergie géothermique peu profonde est une approche prometteuse pour la décarbonisation du secteur du chauffage.



Toutefois, cette « formidable source d'énergie » comme l'affirmait la Présidente de la Confédération Doris Leuthard en 2017 n'est pas pour autant inépuisable et l'extraction doit obéir à certaines règles. Les sondes doivent être installées en respectant un certain écart pour éviter une interférence ou un « court-circuit » thermique ainsi qu'un refroidissement du sous-sol. « Quand on fait circuler le liquide, il va se chauffer et prendre l'énergie thermique du sous-sol. Trop de sondes dans un petit espace font refroidir le sol à terme, ce qu'il faut surtout éviter » explique Alina Walsch, doctorante au Laboratoire d'énergie solaire et physique de l'EPFL, qui a aussi calculé que la somme de toutes les longueurs des sondes installées sur un hectare ne peut pas dépasser 2 km pour éviter une éventuelle surexploitation de la capacité thermique du sol.

En conséquence, Vufflens avec sa superficie de 227 ha et environ 350 immeubles a un fort potentiel de développement avec cette technologie et ne risque certainement pas une surexploitation !

Petit rappel, sur présentation d'un dossier à la Commune, il est possible d'obtenir **une subvention** pour vos projets liés à l'amélioration énergétique et notamment pour une pompe à chaleur géothermique, grâce à notre fonds communal d'encouragement aux énergies renouvelables constitué à partir de l'année 2014. Règlement, tableau des subventions et formulaire de demande sont disponibles sur le site internet de Vufflens.



Rubrique déchets

Ordures ménagères

Nous vous rappelons que l'enlèvement des ordures ménagères a lieu le lundi **dans la journée** (le mardi si le lundi est un jour férié). Le camion passe fréquemment l'après-midi mais il peut également lui arriver de passer le matin.

Nous constatons par ailleurs que les sacs déposés à même le sol sont souvent éventrés par des oiseaux, chats ou tout autre animal. Il est donc interdit de déposer les sacs la veille et il est vivement recommandé d'être équipé d'un conteneur. D'avance merci.

Déchèterie de Riond-Bosson à Morges - Modalités en raison des mesures de protection Covid-19

- Horaires : Lundi à vendredi 13h45 - 18h00 / Samedi 8h00 - 12h00
- 10 voitures maximum sont admises en même temps à l'intérieur de la déchèterie
- N'aller à la déchèterie qu'en cas de stricte nécessité et durant l'entier des plages horaires d'ouvertures afin d'éviter les bouchons et les longues attentes
- Rester un minimum de temps à l'intérieur de la déchèterie et sortir du véhicule uniquement pour déposer les déchets
- Le Bon Filon "espace échange" est fermé
- Le port du masque est obligatoire sur tout le site.

Dates des collectes des déchets organiques méthanisables en 2021

21 janvier 2021

4 et 18 février 2021

4, 11, 18 et 25 mars 2021

1^{er}, 8, 15, 22 et 29 avril 2021

6, 12, 20 et 27 mai 2021 (Ascension : tournée avancée au mercredi 12)

3, 10, 17 et 24 juin 2021

1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juillet 2021

5, 12, 19 et 26 août 2021

2, 9, 16, 23 et 30 septembre 2021

7, 14, 21 et 28 octobre 2021

4, 11, 25 novembre 2021

9 et 23 décembre 2021

Seuls les conteneurs officiels bruns avec autocollant commandés auprès de la Commune sont autorisés.

Collecte des déchets de jardin au chemin de la Bise

Afin de faciliter la surveillance du site, les heures autorisées pour le dépôt des végétaux sont fixées **du lundi au samedi de 10 à 18 heures**.

L'emplacement pour le dépôt des déchets végétaux est réservé exclusivement aux habitants de la Commune et non aux jardiniers et paysagistes professionnels mandatés par les propriétaires, ces derniers ayant l'obligation de se charger eux-mêmes de l'élimination de leurs déchets végétaux.

Attention :

- Les matières déposées étant valorisées directement en agriculture après compostage, elles ne doivent contenir aucun matériau étranger (plastique, pierre, bois traité, produits toxiques, etc.).
- Les déchets de cuisine cuits et crus ne sont pas admis.



Haies d'essences indigènes (Tiré de la fiche "Haies d'essences indigènes" du Canton de Genève)

En milieu construit, une haie d'espèces indigènes allie des aspects paysagers, ornementaux et récréatifs avec des fonctions écologiques. De plus, les arbustes dont elle est constituée sont adaptés aux conditions locales et sont donc notamment plus résistants aux maladies. Par ailleurs, l'entretien de ce type de haie est plus extensif qu'une haie monospécifique d'arbustes exotiques et requiert par conséquent moins d'investissement en temps.

Au contraire, une haie composée d'une seule espèce, souvent exotique et ornementale (par exemple thuya ou laurèle) nécessite un entretien régulier et n'apporte que peu d'avantages. Du point de vue de la nature, elle est un véritable désert biologique. Ce type de plantation est à proscrire sur toute la Commune.

Une haie d'espèces indigènes amène, dans un jardin ou un parc, une diversité de couleurs, de formes et de parfums. En outre, elle offre nourriture, refuge et sites de reproduction indispensables pour la survie de nombreux animaux. L'implantation de ce type d'aménagement dans le tissu urbain contribue à la densification du maillage écologique qui favorise le déplacement de la faune en reliant les différents milieux favorables à la biodiversité.

Pour le type d'essences approprié, les espacements de plantations, un conseil par un spécialiste de vente ou un professionnel est vivement conseillé. Dans tous les cas, les règlements en vigueur sur les limites et hauteurs de plantations doivent être respectés (Loi sur les routes et Code rural et foncier).

A proscrire

Tuyas



Laurèle



Essences appropriées

Charmille



Espèces Indigènes



Campagne de sensibilisation sur les déchets dans les WC



Le Comité de direction de l'ERM, la Direction et le personnel d'exploitation de la STEP de l'ERM ont dû constater une augmentation significative des problèmes de fonctionnement des stations de pompage et de relevage liés à l'utilisation de plus en plus importante de lingettes et autres articles cosmétiques qui sont ensuite jetés dans les WC après utilisation.

Cela a pour effet d'augmenter considérablement les frais d'exploitation des installations en raison de nombreuses interventions du personnel ou de celles d'entreprises spécialisées de curage et autres fournisseurs d'équipements afin de remettre en état les diverses machines endommagées par l'accumulation de déchets en tous genres.

Le phénomène n'est pas nouveau, mais il prend sans cesse de l'ampleur à mesure des évolutions de la consommation qui vont vers l'usage unique, soit le jetable. Ces produits bouchent les canalisations, endommagent les installations d'épuration et polluent les milieux naturels.

Avec l'arrivée des masques dans le public en 2020, l'inquiétude règne dans les esprits. L'ERM a lancé une campagne de sensibilisation via les Communes et le Journal de Morges pour rendre les gens attentifs.

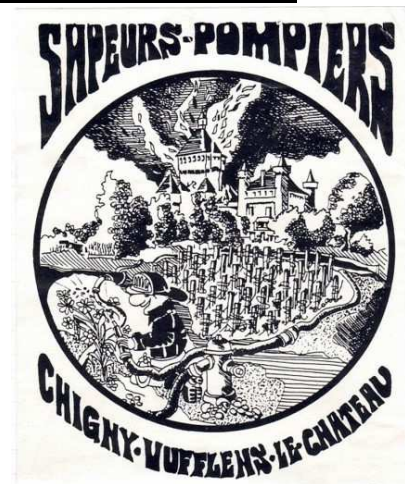
Nous comptons donc sur la collaboration de chacun pour corriger l'habitude de jeter lingettes, cotons démaquillants, cheveux et autres déchets de ce style dans les toilettes pour la qualité de nos eaux et le bon fonctionnement des infrastructures.

VIE DU VILLAGE, UNE PAGE SE TOURNE !

Fin du DAP VUCHI, corps de sapeurs-pompiers de Vufflens-Chigny au 31 décembre 2020

Le service du feu est une activité primordiale pour notre village ainsi que pour les nombreux habitants qui ont participé pendant plus de 150 ans à cette belle aventure de camaraderie et d'enseignements forts utiles sur la protection contre le feu et contre les événements naturels.

La Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers a été fondée en 1908, mais un document d'archive nous indique que les corps de Chigny et Vufflens existaient déjà au 19^{ème} siècle. Dans un règlement datant du 18 mai 1878, il est écrit que « sera nommé un chef de secours pris à Vufflens et un suppléant pris à Chigny nommés par les deux municipalités ». Il sera en outre formé dans la Commune 3 compagnies de pompiers, de sauvetage et de garde avec chacune ses devoirs à remplir en cas d'incendies.



Les corps de sapeurs-pompiers de Chigny et Vufflens avaient chacun leur Commandant. Avec trois exercices par année, le dernier réunissait les deux corps pour un exercice commun. Périodiquement, un exercice régional avec les Communes avoisinantes ou le centre de renfort de Morges était organisé. Après l'exercice de fin d'année, un apéritif et un repas fort apprécié pris en commun remplaçait la solde. Dans les années 1950 à 1980, une fondue clôturait l'exercice. Par la suite une équipe de cuisine a été constituée pour préparer de succulents menus. Lorsque l'exercice commun était organisé par le corps de Chigny, le repas était souvent constitué d'une boîte de thon, des oignons non pelés, mayonnaise, moutarde et autres condiments, charge à chacun de préparer sa salade de thon. Ces soirées se poursuivaient pour certains jusqu'au petit matin.

Pendant de nombreuses années, une course était organisée par le corps de sapeurs-pompiers de Vufflens. Elle a créé de solides amitiés entre les participants et les a conduits en Valais, Jura Suisse et français et bien d'autres lieux.



Selon le règlement de 1975, les hommes non incorporés et qui n'étaient pas au bénéfice d'une exemption devaient s'acquitter d'une taxe de CHF 20.- jusqu'à CHF 150.- pour un revenu dépassant CHF 40'000.-. Une amende de CHF 20.- à CHF 50.- pouvait être appliquée en cas d'absence non justifiée. La taxe non-pompier a été fixée unilatéralement à CHF 150.- en 1996, puis a par la suite été abolie dans les années 2000.

Le 9 juin 1990, le cinquantième anniversaire de la motopompe (acquise en 1940 pour la somme de CHF 6'581.50) a été organisé en grande pompe par le Commandant de l'époque Marc Vuffray, en présence des corps de Saint-Prex, Monnaz, Vaux et Bussy-Chardonney, ainsi que le centre de renfort de Morges.

Parmi les invités, on relèvera la présence de M. André Perey, Conseiller national et ancien Commandant (durant 17 ans dès 1958), M. Robert Delapierre, ancien greffe municipal et ancien facteur de Vufflens, dernière personne vivante à avoir signé l'acte d'achat, ainsi que des sapeurs-pompiers de Vufflens. Ce fut une extraordinaire fête avec démonstrations de l'engin, vols en hélicoptère depuis le terrain de l'actuel « nouveau collège », apéritif, souper raclette, bal et caveau.



Autour de la motopompe en 1990 : Aimé Bauchièrre, Jean-Marie Zumstein, Etienne Perey, Olivier Vuffray, le capitaine Marc Vuffray, Jean-Maurice Rapin et Roland Renaud

En 1990, le corps de Vufflens se compose de 43 hommes et celui de Chigny d'une trentaine.

A la suite de M. André Perey, c'est M. François Vuffray qui a pris le commandement du corps de Vufflens. Au départ de M. Marc Vuffray, c'est M. Philippe Henriod qui a assuré le commandement par intérim, le temps au futur Commandant M. Etienne Perey d'accomplir les cours de Commandant.

Fin 1993, le local du feu a déménagé de l'ancien collège au tout nouveau collège, dans un local spécialement aménagé et créé avec local de matériel et vestiaires.

Le 31 janvier 1998, les corps de Chigny et Vufflens se sont à nouveau associés pour l'organisation du rapport SDIS du district de Morges, sous la présidence de M. Etienne Perey, Commandant de Vufflens. Cette manifestation a accueilli près de 350 personnes de 50 villages dès 9h30 pour l'assemblée suivie d'un apéritif et d'un repas accompagné par la fanfare d'UVAVINS.

Et pour terminer, les Commandants Arnaud Cachin et Nicolas Desarzens qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour moderniser le « corps des sapeurs » avec la présence de sapeurs au féminin (enfin !) et un équipement classe.

Les Municipalités de Chigny et Vufflens ont dû même intervenir auprès du Département du Canton de Vaud pour obtenir le maintien d'un corps de pompiers avec intervention feu et les deux Communes ont alors été réunies sous une seule identité DAP SDIS Vufflens-Chigny le 1^{er} janvier 2010.



Au niveau des importants sinistres, il est à relever l'incendie à la maison Monod le 4 mars 1923 à 22h45. 5 officiers, 3 sous-officiers et 29 sapeurs sont intervenus sur le sinistre. Le feu a été complètement éteint à 1h30 et le repli du matériel a été effectué le lendemain matin.

En 1966, dans le quartier de la Balle, une ferme prenait feu. Le centre de renfort de Morges était le premier à intervenir sur le site. Les hommes du village, la plupart membres de la Société de tir Vufflens-Chigny-Monnaz, participaient au Tir Cantonal à Vernand-Lausanne. Alarmés, ils sont intervenus sans tarder sur le sinistre qui s'est révélé important.

Enfin, le feu de la poutraison du sommet du donjon du château de Vufflens provoqué par la foudre le 14 décembre 1979 à 6h34 pour lequel 47 sapeurs étaient présents. Il a fallu tirer des conduites de 55 mm sur une hauteur de 70 mètres en suivant les escaliers menant au sommet. Le feu a été éteint à 8h10.

En raison d'un manque d'effectif de nos sapeurs, des difficultés de recrutement, de la régionalisation du système de protection du feu et de la complexité des genres de sinistres, le SDIS VUCHI a été dissous définitivement le 31 décembre 2020 sur décision du SDIS Morget et de l'ECA.

Une page significative de notre village est tournée !



DÉCISIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LE 2EME SEMESTRE 2020

La Municipalité a décidé entre autres de

- Accorder un soutien financier aux sociétés sportives et culturelles suivantes dans lesquelles des jeunes de moins de 18 ans de la Commune sont inscrits (forfait de CHF 50.-/par jeune de Vufflens)
 - CHF 50.- au Club Nautique Morgien
 - CHF 150.- au Forward Rowing Morges
- Accorder un soutien financier de
 - CHF 200.- à la 61ème saison des Concerts Classiques de la Région Morgienne CCRM
 - CHF 1'000.- au Forward Rowing Morges afin d'encourager Ulysse Rolland, champion suisse d'aviron en double, et de soutenir le club qui lui permet de pratiquer son sport à un niveau national
 - CHF 400.- à la Paroisse St-Prex - Lussy - Vufflens
- Prendre en charge le coût de l'abonnement de train des 5 élèves domiciliés à moins de 2,5 km de leur école à Morges, ces derniers n'étant pas remboursés par l'ASIME.
- Maintenir la Journée de commune du 13 septembre 2020 en mettant en place toutes les mesures nécessaires de protection par rapport à la pandémie de Coronavirus.
- Accepter l'offre pour la migration de notre GED (gestion électronique des documents) sur la dernière version.
- Faire installer un onduleur pour éviter de nouvelles pannes informatiques (firewall) dues à des surtensions à la suite de coupures de courant.
- Mettre à nouveau la salle de gym à disposition de Foot Région Morges et du FC Echichens pendant la saison d'hiver pour les entraînements d'équipes de juniors.
- Accepter pour la dernière fois de louer la salle de gym à un groupe le lundi soir en précisant que compte tenu des demandes que nous recevons, la Municipalité a décidé de privilégier les clubs de la région qui sont ouverts à sa population.
- Poser un grillage de protection sur l'escalier extérieur d'accès à la salle de gym par mesure de sécurité.
- Transmettre au SIS Morget la liste des personnes ayant entre 20 et 35 ans dans le cadre de sa recherche de personnel en journée.
- Commander une nouvelle pancarte "1 Tulipe pour la Vie", celle d'origine ayant été volée.
- Renouveler la concession pour les lignes nocturnes Pyjam-bus.
- Ne pas organiser de verrée à l'issue des séances du Conseil général en raison de la recrudescence des cas de Covid-19.
- Remplacer la vanne d'alimentation de la fontaine de la Place du Village.
- Répondre à l'Etat-major cantonal de conduite que nous n'avons pas de zone nécessitant le port du masque pour lutter contre le Coronavirus.
- Procéder à une nouvelle répartition des terrains agricoles communaux.
- Accepter de payer CHF 100.- à la Commune de Yens pour participer aux frais de contrôles des champignons dont 4 personnes de Vufflens-le-Château ont bénéficié.
- Ne pas se faire rembourser les CHF 200.- de soutien pour le concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers qui a dû être annulé de manière à leur permettre de rentrer dans leurs frais d'organisation.



LE CONSEIL GÉNÉRAL EN BREF

Séances du Conseil général en 2021

Les 29 mars, 28 juin, 1^{er} novembre et 6 décembre 2021 à 20h15.

Devenir membre du Conseil général, pourquoi pas ?

Saviez-vous que toute citoyenne ou tout citoyen ayant le droit de vote au niveau communal peut faire partie du Conseil général de notre Commune ? Il suffit d'en faire la demande à son Président et de se faire assermenter lors d'une séance du Conseil.

Le Conseil général est l'organe législatif communal. Il est composé d'environ 65 membres qui sont convoqués 4 fois par année. Lors de ses séances, le Conseil examine les différents préavis soumis par la Municipalité, approuve le rapport de gestion, les comptes annuels et le budget du ménage communal. Des commissions permanentes ou ad hoc passent préalablement en revue les différents préavis et préparent un rapport détaillé à l'intention du Conseil.

Un tel organe ne peut fonctionner qu'avec l'apport des compétences des citoyens de la Commune qui proviennent de différents horizons. Ils peuvent ainsi mettre leur savoir-faire à disposition de la Commune et, en retour, bénéficier d'une expérience relative au fonctionnement et à la gestion d'une Commune. Les conseillers peuvent également participer au bureau du Conseil en tant que scrutateur. Ceci leur permet de découvrir comment se déroule une votation fédérale ou cantonale, ou encore une élection. Finalement, le Conseil général est un bon moyen de se tenir informé sur le développement de la Commune et d'étendre son réseau de connaissances au travers de moments de convivialité.

Etes-vous intéressé à faire partie du Conseil ? Avez-vous des questions ? M. Philippe Stalder, Président du Conseil, se tient à votre disposition. 077 482 65 25 - stalder-warth@bluewin.ch.

Annnonce des conseillers généraux aux séances du Conseil général

Tout conseiller doit annoncer son absence pour les séances auxquelles il ne pourra participer. Dans la pratique, sont acceptées les annonces via un autre conseiller présent au Conseil avant l'appel, un appel, un SMS ou un courrier au Président, M. Philippe Stalder.

Démission du Conseil général

Tout membre peut présenter sa démission en cours de législature. Un courrier à l'intention du Président est nécessaire.

Décisions du Conseil général

Séance du 26 octobre 2020

- Arrêté d'imposition pour les années 2021 et 2022

Séance du 7 décembre 2020

- Adoption du budget 2021 qui prévoit un excédent de charges de CHF 822'600.-
- Modification de la durée de l'amortissement du crédit de construction de CHF 112'000.- pour le remplacement du système de chauffage du collège et de l'abri communal de 10 à 20 ans

Votations communales, cantonales et fédérales en 2021

7 mars, 13 juin, 26 septembre et 28 novembre 2021.

Horaire du bureau de vote

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00.

Le dernier relevé de la boîte aux lettres réservée aux votes par correspondance est également fait à 11h00.

L'horaire pour la journée des élections communales du 7 mars 2021 vous sera communiqué ultérieurement.



AGENDA

(sous réserve de nouvelles restrictions liées au Coronavirus)

Repas EPP*	20 janvier 2021 à 12h00 à la salle de paroisse
Repas EPP*	17 février 2021 à 12h00 à la salle de paroisse
Distribution de compost	13 mars 2021 de 10h30 à 11h30
Elections communales	7 mars 2021
Repas EPP*	17 mars 2021 à 12h00 à la salle de paroisse
Installation des autorités	24 mars 2021 à 20h15
Conseil général	29 mars 2021 à 20h15
Repas EPP*	21 avril 2021 à 12h00 à la salle de paroisse
Repas EPP*	19 mai 2021 à 12h00 à la salle de paroisse
Distribution du vin de commune	14 juin 2021 de 17h30 à 19h00
Marché artisanal	19 juin 2021
Conseil général	28 juin 2021 à 20h15
Fête nationale	1 ^{er} août 2021 à Chigny
Journée de Commune	12 septembre 2021
Conseil général	1 ^{er} novembre 2021 à 20h15
Conseil général	6 décembre 2021 à 20h15
Sortie des aînés	A définir en fonction de la situation sanitaire

* Repas EPP : Inscriptions auprès de Mme Elizabeth Uldry (079 446 95 64)
ou du Pasteur Restauri (021 331 56 77)

Aucune Table fleurie Pro Senectute n'est organisée pour l'instant en raison du Covid-19

SOCIÉTÉS LOCALES - PRÉSIDENTS

Chœur d'hommes "La Concorde"	M. Bertrand Cornut	079 342 61 30
Responsable Gym-dames	Mme Josette Piguet	021 801 99 63
Jeunesse (Société actuellement inactive)	M. Benoît Delay	079 566 06 44
Groupe de badminton	Mme Odile Criblez Gruaz	079 831 43 51
Association du Marché artisanal	M. Thierry Chollet	021 801 51 81
Association des parents d'élèves de Vufflens-le-Château et environs (APEVE)	Mme Valérie Wehrli Schenk, Présidente M. Damien Wilhelm, Vice-Président	

Location des locaux communaux

Les habitants de la Commune ont la possibilité de louer les locaux communaux à des tarifs préférentiels. Cette faveur n'est cependant accordée que pour les fêtes de famille organisées par et pour les habitants (anniversaires, mariages, etc.).

Des tables de cantine sont également mises gracieusement à disposition des habitants de la Commune.

Pour tout renseignement ou réservation, s'adresser au bureau communal.



LA VIE VILLAGEOISE

Journée de commune 2020

La traditionnelle Journée de commune a eu lieu le 13 septembre 2020 par une belle journée ensoleillée. Elle a ainsi pu se dérouler en extérieur, dans le préau de l'école, ce qui était idéal compte tenu des mesures sanitaires.

La prudence était de mise, Covid-19 oblige, mais elle n'a pas altéré la bonne humeur des participants ni des vainqueurs des tournois de jass et pétanque.

Les rôtis étaient excellents comme d'habitude, de même que les sandwiches qui ont été distribués à tous ceux qui sont restés l'après-midi.

Nos sincères remerciements à l'équipe de cuisine et à Patrick qui s'est chargé comme d'habitude à merveille de l'animation pour les enfants.



L'équipe de cuisine



Les gagnants du tournoi de jass



Les gagnants du tournoi de pétanque



« La Vufflantine » innove et organise un Camp de vacances

Durant la 1^{ère} semaine des vacances d'automne, « La Vufflantine » a organisé, pour la 1^{ère} fois, un camp sur le thème de l'espace et des planètes.

Clarisse avec l'aide de la directrice a préparé un programme équilibrant des activités individuelles et de groupe à l'extérieur et en salle.

Pendant 5 jours, 7 enfants ont participé avec beaucoup d'entrain et plaisir à différents jeux comme la construction d'un planétarium en papier mâché, une fusée en carton et des biscuits. Ils ont découvert ou approfondi leurs connaissances sur les planètes. Les parents ont admiré ces productions le vendredi après-midi.



Un grand merci à Clarisse, soutenue par Arlette, qui ont créé une ambiance joyeuse et respectueuse des besoins de chaque enfant, aux familles qui ont confié leurs enfants, ainsi qu'aux enfants qui ont fait le succès de cette première !

Cette réussite va certainement encourager à répéter cette expérience cette année.

Distribution de cadeaux par les scouts

De nombreuses activités et manifestations ont été interdites ou annulées pour des questions de sécurité et c'est le cas hélas de notre traditionnelle et sympathique sortie des aînés qui, après avoir été reportée, a finalement dû être annulée à notre grand regret.

Mais nous n'avons pas oublié nos aînées et nos aînés pour autant.

Le samedi 12 décembre 2020, quelques scouts de la Tribu du Grand Lac à Morges ont parcouru les rues du village pour distribuer à chaque aîné un carton comprenant une bouteille de vin blanc et une bouteille de vin rouge de la réserve communale avec l'aide de quelques membres de la Municipalité motorisés pour le transport des cartons.

Nous remercions sincèrement les scouts de la Tribu du Grand Lac à Morges qui ont magnifiquement rempli leur mission. Un don de CHF 300.- sera versé à ce groupe scout pour le soutenir.

Quant à la suite ? Nous espérons vivement pouvoir mettre sur pied une sortie des aînés en 2021.



19ème Marché artisanal (Texte de Mme Natacha Buchet)

19 juin 2021, une certaine effervescence s'est emparée de la Place du village et des alentours du château de Vufflens. La cohue de la mise en place des artisans arrive gentiment à son terme et les premiers badauds pointent le bout de leur nez.

Le bleu turquoise est en majorité pour l'instant, couleur des t-shirts des bénévoles qui s'affairent aux derniers préparatifs. Chacun connaît son rôle. La plupart d'entre eux en sont à leur 19^{ème} participation.

Les dames du stand de la gym dame de Vufflens servent les premiers cafés pendant que l'équipe des cuisines met en route les grills.

Le Président du marché passe au pas de course devant les dames du stand de la caisse/accueil, appelé pour un souci d'électricité quelque part sur le marché.

Sous la tonnelle, les messieurs du chœur d'hommes de Vufflens remplissent les frigos des vins de nos vignobles et autres boissons.

Bientôt perché à son zénith, le soleil nargue les quelques nuages épars flottant dans un ciel bleu éclatant annonçant la couleur de la journée.

Voilà un des scénarios que le comité du marché artisanal souhaiterait pour le 19^{ème} marché artisanal qui aurait dû avoir lieu en 2020, offrir aux artisans durement touchés par la situation actuelle de l'espoir, ainsi qu'une belle fête aux villageois.

La boule de cristal nous serait utile, mais malheureusement nous ne pouvons prédire l'avenir. Mais le Comité garde bon espoir pour que le marché 2021 ait lieu.

Les repas EPP ... vous connaissez ? (Texte de M. Sandro Restauri)

"EPP", est l'acronyme donné pour "Et Pourquoi Pas !"

Depuis l'automne 2015, entre dix et quinze personnes, jeunes et aînés, se retrouvent chaque mois à la salle de paroisse, pour le SIMPLE plaisir de partager un repas ensemble. Et au moment du café, un moment de partage autour d'un texte biblique ou d'une question de vie est proposé. Ouverts à tous, ces repas rassemblent aujourd'hui des habitants du village et des alentours.

Après la longue période de confinement, les repas ont repris avec les mesures qui s'imposent : ainsi, depuis le début de l'automne, chaque convive prend place à une table ronde mise généreusement à disposition par "La Concorde", la société de chant du Village. Tout est mis ainsi en œuvre pour garantir la sécurité et favoriser la convivialité dont on a tellement besoin.

Informations et inscriptions auprès du Pasteur Restauri (021 331 56 77) ou de Mme Elizabeth Uldry (079 446 95 64).



ANNUAIRE

MUNICIPALITE

Municipal responsable

Mme Anne-Chr. Ganshof
Syndique
acganshof@vufflens-le-chateau.ch

M. Pierre-Alain Aigroz
Vice-Syndic
paaigroz@vufflens-le-chateau.ch

Mme Maria-Pia Dubey
mpdubey@vufflens-le-chateau.ch

M. Philippe Henriod
phenriod@vufflens-le-chateau.ch

M. Pierre Siegwart
psiegwart@vufflens-le-chateau.ch

Dicastère

Administration générale - Finances -
Relations extérieures

Bâtiments, forêts et domaines
communaux -
Réseau d'eau potable (AVM)

Urbanisme - Police des constructions
Ecoles - Plan canicule - Aînés

Voirie et déchets - Réseau d'épuration
Espaces publics - Transports publics

Sécurité et police - Affaire sociales
Services industriels - Concept énergétique
Culture/Tourisme/Sport
Communautés religieuses - Parascolaire

Tél.

079 628 81 60

079 438 81 00

079 671 24 75

079 606 50 15

079 374 36 72

CONSEIL GENERAL

M. Philippe Stalder

Mme Katia Barberis

M. Aurèle Etchegaray

Président

Vice-Présidente

Secrétaire

077 482 65 25

079 450 51 19

079 502 38 74

ADMINISTRATION COMMUNALE

Site internet

vufflens-le-château.ch ou
vufflens-le-chateau.ch

Grefe - Contrôle des habitants

Mme Marlyse Treyvaud
greffe@vufflens-le-chateau.ch

Horaire d'ouverture au public

Mardi

Jeudi

et sur rendez-vous

08h00 - 12h00

16h00 - 18h00

021 804 60 30

Boursière communale

Mme Denise Piguet
bourse@vufflens-le-chateau.ch

Facturation des taxes

021 804 60 33

Employés communaux

M. David Christin
M. Philippe Vuffray

Voirie, extérieurs
Bâtiments

S'adresser au
bureau communal

ÉCOLES – PETITE ENFANCE

Salle des maîtres du collège de Vufflens

021 802 29 75

La Vufflantine
Etablissement parascolaire

Mme Francine Dambach-Corsten
Directrice

079 202 20 69

Etablissement primaire de Morges Ouest
Collège de la Burtignière

M. Fabien Descoedres
Directeur

021 557 97 40

Etablissement secondaire de
Morges Beausobre

M. Luc Schlaeppli
Directeur

021 316 36 00

AJEMA, Accueil de jour des enfants
www.arasmac.ch/site/accueil-des-enfants/

Accueil familial de jour
Réseau AJEMA

021 828 04 12

021 828 04 14



SANTÉ - SOCIAL

Agence d'assurances sociales Morges-Est Lundi-vendredi 08h00-11h30 et 14h00-16h00 Il est conseillé de prendre rendez-vous	Av. de Lonay 2bis Morges	021 828 04 60
Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay	Central téléphonique Rue de Couvaloup 10 Morges	021 804 98 98
Centre médico-social, CMS	Rue Louis-de-Savoie 40 Morges	021 811 11 11
Espace prévention La Côte	Place du Casino 1 Morges	021 804 66 44
Office régional de Placement (ORP) Morges	Av. de la Gottaz 30, Morges	021 557 92 00

SERVICES INDUSTRIELS

Eau potable	AVM, Bussy-Chardonney Dépannages : M. Olivier Vuffray Remplaçant : M. Yanick Héritier	021 800 41 39 079 638 01 81 076 370 03 46
Téléphonie, TV, Internet	UPC Cablecom Swisscom	0800 66 88 66 0800 800 800
Gaz	Cosvegaz SA, Cossonay y c. urgences	0800 402 403
Electricité	Romande Energie Morges Dépannages 24h/24h	0848 802 900 0848 802 555

PAROISSES

Paroisse protestante	M. Sandro Restauri, Pasteur	021 331 56 77
Paroisse catholique	Morges	021 811 40 10

POSTE

0848 888 888

DIVERS

Office de l'Etat civil de la Côte	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 07 07
Justice de Paix du district de Morges	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 94 00
Protection civile district Morges	Ch. de Vergognausaz 45, St-Prex	021 338 03 10

URGENCES

Police		117
Feu		118
SMUR (Service médical d'urgence)		144
Intoxications		145
Numéro d'urgence européen		112
Gendarmerie		021 557 90 21
Centrale téléphonique des médecins Urgences - médecins de garde		0848 133 133
Hôpital de Morges	24h/24, 7j/7	021 804 22 11
Médecins-dentistes de Morges Service de garde		078 798 77 78

